PROCES VERBAL DE LA REUNION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VARENNE ET SCIE, LE LUNDI 29 SEPTEMBRE 2014

Date de convocation 19/09/2014

Membres en exercice: 40 Membres présents: 36 Membres votants: 40 Le *Conseil Communautaire* de la Communauté de Communes Varenne et Scie, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Saint Honoré, le **Lundi 29 septembre 2014 à 18 heures**, sous la Présidence de Gérard JOUAN, Président et Maire de la Chaussée.

Commune	Délégués		Délégués		Commune	Délégués	
Anneville sur Scie	RIBET Jacky	P	CHERON Sébastien	P	Le Catelier	ROLLAND Hervé	P
Belmesnil	LE VERDIER Guy	P	OGDEN Hugues	P	Les Cent Acres	VOLLET Jacques	P
	GUESDON Pascal	P			La Chapelle du Bourgay	GIFFARD Christian	P
Bertreville Saint Ouen	CALAIS Thérèse	P	PERCHEPIED Jean-Louis	P	Criquetot sur Longueville	LEFORESTIER Nicolas	P
Bois Robert	COTTEREAU Chantal	E pvr	VASSEUR Christian	P	Crosville sur Scie	DEPREAUX Alain	P
La Chaussée	JOUAN Gérard	P	BOINET Daniel	P	Dénestanville	PRIEUR André	P
	BOUCOURT Daniel	P			Lintot les Bois	LEVAVASSEUR Marie-Christine	P
Longueville sur Scie	BUREAUX Olivier	P	HATCHUEL Albert	P	Manéhouville	DURAME Sébastien	P
	BOURDON Marie-Hélène	P	GOUGEON Fabien	E pvr	Muchedent	CRESSENT Christine	E
	PETIT Thierry	P			Notre Dame du Parc	VIDAL Bastien	E pvr
Sainte Foy	CHANDELIER David	P	DUVAL Nicolas	E	Saint Crespin	LANGLOIS Jean-Pierre	P
	TANNAI Richard	P			Saint Germain d'Etables	CHARDONNET Michel	P
Torcy le Grand	SERVAIS PICORD Laurent	P	BOULAIN Dominique	P	Saint Honoré	POTEL Paul	P
	GRANDSIR Sandrine	E pvr	DROUAUX Christian	P	Muchedent	LEPEUPLE Gérard	P
Torcy le Petit	PAUMIER Jean-Pierre	P	BERANGER Eric	P			
	LEFEBVRE Jean-Marc	P					

-Informations

Gymnase – éclairage et traçages des lignes

L'éclairage du gymnase n'est plus règlementaire pour les rencontres sportives, notamment le badminton. La lumière est jaune et pas assez puissante. Un minimum de 500 lux est recommandé.

Compte tenu de la vétusté de l'éclairage en place et du coût induit lors de chaque intervention pour changement de matériel (1000 €), la commission a décidé de mettre en place 24 projecteurs LED de 150 W, durée de vie de 25 ans environ, avec une alimentation entièrement refaite, et une possibilité d'allumer qu'une moitié de l'éclairage en fonction des besoins.

Le montant de cette opération est estimé à 22500 €.

De même, à compter du septembre 2015, le tracé des lignes de basket-ball doit être modifié. La commission a validé les travaux pour 2142 € HT.

Comme à l'accoutumée, une participation de la commune des Grandes Ventes sera sollicitée, conformément à la convention qui lie nos deux collectivités.

MARPA – Prêt

Conformément à la délégation pour la réalisation de prêt, deux prêts ont été réalisés auprès de la Caisse des Dépôts pour la construction de la MARPA

Prêt PLS de 1230000 € sur 40 ans à 2.11 %

Prêt de 521700 € sur 30 ans à 2 11%

Pays: priorisation des zones d'activité

Lors de la dernière réunion du Pays Dieppois Terroir de Caux, le Comité Syndical a délibéré pour prioriser les zones d'activités.

Cette délibération intervient suite aux multiples demandes de Madame la Sous-Préfète, et ce afin de pouvoir espérer enfin un arrêté de DUP positif pour l'extension de notre zone notamment.

2014-067 - Tarif Ludisports

Compte tenu de la réforme des rythmes scolaires, certains créneaux Ludisports 76 se feront en lieu et place des animations périscolaires. Aussi, pour que tous les groupes d'enfants puissent en profiter, le dispositif changera de groupe chaque trimestre sur certaines communes, et ce en accord avec le Département.

Il faut donc prévoir une tarification au trimestre.

Sur proposition de la Commission, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-DECIDE la tarification trimestrielle suivante :1er et 2nd trimestre : 11 €/tri

3^{ème} trimestre : 10 €

Dépôt légal en Sous-préfecture le vendredi 03 octobre 2014

MH Bourdon quitte l'assemblée.

2014-068 – Maison de santé pluridisciplinaire – location d'un local

A Dépréaux expose qu'afin de réussir la création d'un pôle de santé pluridisciplinaire, il est indispensable d'accueillir de nouveaux professionnels sur notre territoire.

Pour ce faire, la location d'un local en attendant la construction du pole semble judicieux afin d'apporter une solution immédiate aux candidats potentiels.

Cette réflexion a notamment été menée avec les professionnels du territoire.

Nous vous proposons la location de l'ancien cabinet médical de Longueville sur Scie aujourd'hui propriété de M et Mme Bourdon. Le prix est proposé à 900 €/mois.

Trois à cinq professionnels pourraient ainsi louer une partie du local.

D. Chandelier précise qu'il s'abstiendra de voter compte tenu que son épouse est concernée par ce projet.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité (1 abstention) :

- -DECIDE de louer ce local pour une durée de deux ans,
- -AUTORISE le Président à louer des pièces pour les praticiens.

Bien évidemment, si le pôle de santé ne peut avoir lieu, la location du local sera annulée.

Dépôt légal en Sous-préfecture le vendredi 03 octobre 2014

MH Bourdon reprend le cours de la séance.

2014-069 – Exonération de CFE pour les médecins et auxiliaires

Pour poursuivre dans cette volonté d'être attractif, nous pouvons également proposer l'exonération de CFE pour les médecins et auxiliaires médicaux.

Vu l'article 1464 D du code général des impôts,

Vu l'article 1586 nonies du code général des impôts,

Sur proposition du Bureau, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- -DECIDE d'exonérer de cotisation foncière des entreprises : les médecins et les auxiliaires médicaux
- -FIXE la durée de l'exonération à 2 ans

Dépôt légal en Sous-préfecture le vendredi 03 octobre 2014

2014-070 - Assainissement non collectif – demande de subvention pour 40 études

La dernière tranche de 40 études d'assainissement non collectif arrivant à son terme, le Président propose de lancer une nouvelle tranche.

Sur proposition du Bureau, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-SOLLICITE une subvention de l'Agence de l'Eau et du département pour 40 études, pour un budget de 20160 € TTC.

Dépôt légal en Sous-préfecture le vendredi 03 octobre 2014

2014-071 - Autorisation pour les dépenses de frais de bouche imputées au compte 6232

Sur proposition du Bureau, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-AUTORISE le Président à régler toutes les dépenses de frais de bouche imputées au compte 6232 dans la limite des crédits budgétaires votés par l'assemblée à cet article, et ce pendant toute la durée du mandat en cours.

Dépôt légal en Sous-préfecture le vendredi 03 octobre 2014

2014-072 - Décision modificative budgétaire du budget Lotissement MARPA

Sur proposition du Bureau, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-DECIDE de modifier le budget Lotissement MARPA comme suit : 658 : +1 € 6045 : -1 €

Dépôt légal en Sous-préfecture le vendredi 03 octobre 2014

2014-073 - Décision modificative Budget ateliers locatifs

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-DECIDE de modifier le budget Ateliers Locatifs comme suit :

6541:+51145 752:+43269 773:+7876

Dépôt légal en Sous-préfecture le vendredi 03 octobre 2014

2014-074 - Animation – emplois techniques et animateurs

Vu l'ensemble des animations et accueils de loisirs mis en place par notre collectivité,

Vu les besoins en personnel,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité AUTORISE le Président à créer les postes nécessaires (animation et technique) ou à contractualiser avec des structures d'accueil ou de mise à disposition de personnel, et ce jusqu'à la fin du mandat en cours et dans la limite des inscriptions budgétaires.

Dépôt légal en Sous-préfecture le vendredi 03 octobre 2014

2014-075- Gratification de stage

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-AUTORISE le Président à verser une gratification aux stagiaires en fixant un budget annuel de 1500 € et à leur rembourser les frais engagés pour l'exercice des missions qui leur sont confiées (déplacement, envois, ...).

Dépôt légal en Sous-préfecture le vendredi 03 octobre 2014

2014-076- Médecine professionnelle

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité AUTORISE le Président à signer une nouvelle convention pour la médecine professionnelle et préventive avec le centre de gestion.

Dépôt légal en Sous-préfecture le vendredi 03 octobre 2014

2014-077- Restructuration des services administratifs

Monsieur le Président rappelle que le 04 décembre 2008, le conseil communautaire avait créé un poste d'adjoint administratif à raison de 30h/s, après une période de contrat aidé sur deux années.

Le poste d'adjoint administratif est occupé par Sylvie Slawig et son contrat arrive à terme le 07 janvier 2015.

Madame Slawig ne souhaite pas, pour des raisons personnelles, renouveler son contrat de travail.

A ce jour, notre communauté de communes n'assure plus le secrétariat du SIER.

De plus, le développement du zéro papier et la généralisation de l'envoi par mail diminue le travail pur de secrétariat.

Il propose donc une réorganisation des services qui passe par la suppression du poste d'adjoint administratif de 30h/s et un accroissement de 6 h du poste de rédacteur.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- -DECIDE la suppression du poste d'adjoint administratif à 30h/s
- -DECIDE l'accroissement de 6h du poste de rédacteur

Le tableau des effectifs sera donc le suivant :

POSTE	NOM	SITUATION	EMPLOI	NOMBRE HEURES
Directeur	Richard MERRIENNE	CDI	DGS	35
Secrétaire	Sabrina LEROUX	Titulaire	Rédacteur	26
Secrétaire	Annie FORTIER	Titulaire	Adjoint administratif	15
Secrétaire	Béatrice LEFEBVRE	Titulaire	Adjoint administratif	20
Animatrice	Valérie SIMON	Titulaire	Adjoint d'animation	28
Agent d'animation	Stéphanie DAVENET	Titulaire	Adjoint d'animation	35
Agent technique	Yves MARTIN	Titulaire	Adjoint technique	35
Agent technique	Bruno MAUROUARD	Titulaire	Adjoint technique	35
Agent technique	Cédric PREVOST	Titulaire	Adjoint technique	35
Agent technique	Gervais BOULLARD	Titulaire	Adjoint technique	35
Agent technique	Nathalie HEBERT	Titulaire	Adjoint technique	17
Agent de surveillance	Céline REMI	CDD	Agent technique	6

9.2 ETP
Dont 2.74 administratif
1.8 animation
4.66 technique

Dépôt légal en Sous-préfecture le vendredi 03 octobre 2014

2014-078-Ordures ménagères – prélèvement en 10 fois

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-DECIDE la mise en place du prélèvement pour la redevance ordures ménagères en 10 fois (du 01/02 au 01/11), avec une facturation de 2 € sur le premier prélèvement pour les frais induits, en lieu et place du prélèvement en 3 fois.

Dépôt légal en Sous-préfecture le vendredi 03 octobre 2014

2014-079- Taxe sur les surfaces commerciales – institution d'un coefficient multiplicateur

Vu le point 1.2.4.1 de l'article 77 de la loi n°2009- 1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010, Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-DECIDE d'appliquer à la TASCOM (taxe sur les surfaces commerciales) un coefficient multiplicateur de 1.05. Dépôt légal en Sous-préfecture le vendredi 03 octobre 2014

2014-080- Convention de mise à disposition du personnel pour les transports scolaires

Des conventions de mise à disposition du personnel de surveillance pour les transports scolaires sont intervenues en 2009 suite au transfert de compétences.

Les conventions étant arrivée à terme, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-AUTORISE le Président à les renouveler pour une durée de 5 ans.

Dépôt légal en Sous-préfecture le vendredi 03 octobre 2014

2014-081- **CLAP** - **reconduction**

Le CLAP (Classe Artistique en partenariat entre Les Amis de la Linerie, l'inspection académique, la DRAC, et la Communauté de Communes) s'est de nouveau déroulé avec succès dans 3 classes du territoire (Bois Robert, Lintot les Bois et Longueville sur Scie, sélectionnées par l'inspection académique).

La répartition financière est la suivante :

DRAC : 1350 € Inspection : 1000 € Linerie : 450 € Com Com : 1350 €

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- -DECIDE de renouveler cette action avec de nouvelles écoles en 2014/15 et une participation communautaire de 1350 €.
- -DONNE pouvoirs au Président de reverser la subvention de la DRAC (1350 €) à l'association des Amis de la Linerie.

Dépôt légal en Sous-préfecture le vendredi 03 octobre 2014

2014-082-Signature d'une convention avec l'éco-organisme ECODDS

Un nouvel éco organisme a vu le jour en 2013 pour la reprise des déchets dangereux des ménages : ECODDS Il nous met à disposition des contenants, prend en charge le recyclage et nous rétribue à hauteur d'un forfait de 812 €/an + 0.03 €/habitants/an. On peut estimer un gain d'environ 12000 € à 15000 €/an !

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-22, L 2122-23, L 5211-10 du C.G.C.T, Vu la création de l'éco organisme EcoDDS (Déchets Diffus Spécifiques des ménages), depuis le 20 avril 2013, dont la mission est d'organiser la collecte sélective des DDS ménagers et leur traitement à l'échelle nationale.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-AUTORISE le Président à signer la convention avec l'éco organisme

Dépôt légal en Sous-préfecture le vendredi 03 octobre 2014

2014-083-Transformation du Pays en PETR

Le contexte institutionnel, par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), et plus particulièrement son article 79, encourage le Pays Dieppois – Terroir de Caux à évoluer vers un territoire de projets plus structuré : le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural / PETR. Structure plus forte et disposant d'autres modalités, pour la mise en œuvre de synergies locales et le portage d'objets de plus en plus lourd et complexe.

Cette évolution apparaît indispensable pour le territoire au regard des contingences institutionnelles et orientations à venir. Il est important de se structurer pour répondre aux besoins locaux et aux objectifs de développement à l'échelle élargie du Pays.

Cette évolution désirée localement et soutenue par les services de la Préfecture sera opérationnelle au 1^{er} janvier 2015.

L'instance de décision restera le Comité syndical qui devra s'appuyer sur l'avis du Conseil de développement, auquel s'ajoute la conférence des maires.

Un projet de territoire, réalisé pour le compte des EPCI et en partenariat avec eux, doit être élaboré, validé et approuvé par les organes qui composent le PETR, dans les 12 mois qui suivent la création du pôle. De toute évidence, le SCOT alimentera fortement ce document. Le projet définit les conditions de développement économique, écologique, culturel et social. Il précise les actions en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace et de la promotion de la transition écologique.

Le pôle peut permettre la mutualisation des compétences et de l'ingénierie. Il peut constituer le cadre de contractualisation avec les différentes entités territoriales : Etat, Europe, Région, Département. (...) Rappelons que le Conseil Régional ne contractualise qu'avec une seule structure pour un territoire donné. (Contrat de Pays)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité (3 abstentions) :

- EST FAVORABLE à la transformation du syndicat mixte du Pays Dieppois – Terroir de Caux en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural au 1^{er} janvier 2015

- AFFIRME son soutien aux démarches portées par le Pays pour structurer et répondre aux besoins locaux et aux objectifs de développement à une échelle élargie

-Informations

A. Dépréaux fait un point sur le SDAN. Il précise qu'un schéma local va être mis en place pour chaque collectivité adhérente afin de définir les programmes d'investissement. Une réunion sera organisée prochainement.

Il est également intervenu auprès d'Orange pour faire part des problèmes de réception téléphonique dans la vallée de la scie. Il semblerait que ceci provienne d'un problème sur le relais de Longueville sur Scie.

Pour la friche Lactalis, une récente réunion s'est déroulée en présence de représentants de la com com, des Mairies de Longueville sur Scie et Saint Crespin, ainsi que M. Guivarch, bureau d'études chargé par Lactalis. Les représentants de Lactalis ont informé la veille de leur indisponibilité.

L'offre de Lactalis est de 350000 € en l'état. A ce montant il faut ajouter le démontage, désamiantage et dépollution, soit un prix exorbitant.

Un débat s'instaure.

Il est notamment fait remarquer que le PPRI va bientôt sortir et qu'il est urgent d'attendre pour savoir ce qui restera constructible.

D. Chandelier demande si la procédure de DUP voté précédemment avait été engagée.

Le Président répond négativement, précisant que la délibération est pour l'instant un moyen de pression auprès de Lactalis pour obtenir une négociation.

Une réunion de la commission pour la mutualisation interviendra prochainement. Dans cet objectif, un questionnaire va être adressé à chaque commune.

Signalétique touristique : N. Leforestier précise qu'afin que la commission puisse travailler sur la signalétique touristique, un courrier va être adressé aux acteurs touristiques et hébergeurs pour recenser leurs besoins.

S Duramé demande que soit de nouveau étudié la signalétique des commerçants et entreprises.

L. Servais Picord informe de l'avancée de la construction de la MARPA : les travaux respectent les délais, l'ouverture est toujours prévue pour avril 2015

Déjà des inscriptions sont recensées.

Nous recherchons divers partenaires autres que les habituels, tels que les grands magasins d'ameublement, les jardineries, ... plusieurs dossiers ont ainsi été adressés. De ce fait, nous avons obtenu une aide de la Fondation Bruneau pour le mobilier à hauteur de 3000 €.

O. Bureaux informe l'assemblée que La Poste a fait une proposition à la commune de Longueville sur Scie pour la vente du bâtiment de la poste.

Le prix proposé est de 166000 €, avec une location annuelle de la Poste pour le RDC de 6800 €. Il reste l'appartement au-dessus à louer.

G Jouan propose que la commission habitat se charge de ce dossier.

A Hatchuel propose que dans le cadre du contrat de Pays, nous proposions la mise en place d'une ORAC.

G Jouan précise que ceci sera demandé au Pays.

E Béranger demande si la communauté de communes peut participer à l'acquisition d'un totem pour signaler la zone commerciale de Torcy le Petit.

La commission sera chargée d'étudier ce dossier.

La séance est levée à 20h15.

AFFICHAGE A PARTIR DU JEUDI 02 OCTOBRE 2014.